

222C1552
FR0000121147-FS0468

21 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juin 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 16 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 740 682 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et 4,39% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	99 275	0,07	99 275	0,06
J.P. Morgan Securities plc	6 597 405	4,35	6 597 405	4,30
JPMorgan Chase Bank, National Association	174	ns	174	ns
JP Morgan SE	43 828	0,03	43 828	0,03
Total J.P. Morgan Chase & Co.	6 740 682	4,45	6 740 682	4,39

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FAURECIA sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions FAURECIA détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 99 275 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 69 208 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 889 256 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de 54 contrats d'« *equity swaps* » à dénouement en numéraire arrivant à échéance entre le 4 juillet 2022 et le 14 mai 2029 et portant sur 2 889 256 actions FAURECIA².

¹ Sur la base d'un capital composé de 151 607 186 actions représentant 153 489 692 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.